

DELIBERATION N° 85/03-09 : CLASSE DE MER/INDEMNITE AUX INSTITUTEURS-ANNEE
SCOLAIRE 1984/1985

Sur proposition de Monsieur SQUILLACE, Conseiller Municipal chargé des Affaires Scolaires,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- décide l'attribution d'une indemnité de 880 F 00 à Mademoiselle GOLDBRONN, institutrice (ou sa remplaçante), qui va assurer le fonctionnement de la classe de mer qui est prévue au Centre permanent de classe de mer "Les Roches Jaunes" SAINT-SAMSON - 29228 PLOUGASNOU, du 4 au 18 Mai 1985 pour les élèves d'une classe de cours élémentaire de l'école P. Loti, afin de compenser les frais découlant de cette charge supplémentaire.